



**CONSEIL DE L'IUFE**

Yves Flückiger, Vice-recteur, Président  
Yves.Flückiger@unige.ch

**PV du Conseil de l'IUFE du jeudi 10 avril 2014 de 17h à 19h  
Pavillon Mail, salle 234 (2<sup>ème</sup> étage)**

---

**Membres présents avec voix délibératives :**

M. Yves Flückiger, Vice-recteur, Président  
M. Nicolas Zufferey, Doyen de la Faculté des lettres  
M. Lluis Fontboté, Vice-doyen de la Faculté des sciences  
Mme Paola Marchesini, Directrice générale adjointe de l'enseignement obligatoire  
M. Renato Bortolotti, Secrétaire général adjoint au DIP  
M. Andreas Müller, Professeur en didactique des sciences IUFE, représentant la formation des enseignants du secondaire  
Mme Isabelle Mili, Professeure associée en didactique des arts SSED, représentant la formation des enseignants du primaire  
M. Nicolas Bique, représentant UCESG (représentant de l'Union du corps enseignant secondaire genevois)

**Membres présents avec voix consultative:**

M. Guillaume Vanhulst, Recteur de la HEP Vaud, représentant les Hautes Ecoles Pédagogiques  
M. Bernard Schneuwly, Directeur de l'IUFE  
M. Walter Loosli, Directeur adjoint de l'IUFE

**Invité**

M. Jean-Paul Derouette, président du Mouvement des étudiants pour l'enseignement secondaire (MEES)

**Absents – excusés :**

M. Bernard Morard, Doyen de la Faculté des sciences économiques et sociales  
M. Olivier Rogg, représentant de la Haute Ecole de Musique  
M. Pascal Zesiger, Doyen de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation  
Mme Lysianne Lécho Hirt, représentant la Haute Ecole d'Art et de Design  
M. Raphaël Fornallaz, représentant de la FAMCO (fédération des associations des maîtres du CO)

**Prise du procès-verbal :**

Tiffany Bolema

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de la dernière séance du 18 décembre 2013
2. Retour sur les dossiers de reconnaissance (Fep – Mesp – Forensec)
3. Retour sur la convention de partenariat DIP/UNI
4. Formation continue
5. Divers

Le Président accueille les membres du Conseil et propose de débiter la séance. L'ordre du jour convient à chacun.

M. Bique annonce qu'il aura deux éléments à soulever dans le point « divers ».

### **1. Approbation du PV de la dernière séance du 18 décembre 2013**

Le Président parcourt le document et invite les membres du Conseil à l'interrompre s'ils ont une remarque à faire.

M. Vanhulst souligne qu'il manque un terme avant la formule « formateurs de terrain » en page 3.

Le Président suggère de modifier le texte comme suit : « [...] entraîne la diminution du nombre de formateurs de terrain [...] ». Il le remercie pour son intervention.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **2. Retour sur les dossiers de reconnaissance (Fep – Mesp – Forensec)**

Le Président laisse la parole à M. Schneuwly qui fait le point sur ces trois dossiers.

#### **Dossier Fep**

M. Schneuwly rappelle tout d'abord qu'un dossier de renouvellement de reconnaissance a été déposé au mois de mars. Un retour aurait dû être donné pour la fin de l'année 2013, mais ce ne fut pas le cas.

Le rapport a été rédigé et doit encore être approuvé par la commission, ce qui devrait être imminent (courant avril). Aucune information n'a filtré concernant la teneur de ce rapport.

#### **Dossier Mesp**

Un collaborateur a été engagé pour finaliser le dossier d'ici au mois de juin ; celui-ci pourra ensuite être déposé pour une demande de reconnaissance. Cette question ne pose aucun problème majeur.

#### **Dossier Forensec**

La Conseillère d'Etat va rédiger sous peu un texte acceptant les treize conditions posées. Moyennant ce document, le Comité de la CDIP reconnaîtra la Forensec d'ici au mois de juin. Les modalités selon lesquelles les conditions seront remplies devront être définies d'ici le mois d'août et mises en œuvre fin de l'année 2014. La majorité de celles-ci ont un caractère formel, mais il faut en relever deux, plus importantes, qui demandent un travail substantiel :

1. Il est prévu d'augmenter le temps de stage en première année car il a été constaté que la durée du stage en responsabilité et en accompagnement dans l'autre niveau n'était pas suffisante. La réflexion du groupe de travail, composé de la directrice actuelle de la FORENSEC Anne Sgard, du directeur adjoint, Walter Loosli, du responsable des stages, Simon Toulou, et de Charles Heimberg cherche des solutions pour un rééquilibrage. Cela rejoint également le souhait émis par des chargés de cours, des enseignants et des étudiants. Cet aménagement va être discuté avec les associations professionnelles ainsi qu'avec les directions générales et d'école pour parvenir au plus large consensus possible. Ce point constitue la majeure partie du travail.
2. Dorénavant, selon les indications données, pourront accéder à la formation ceux qui ont un Master dans l'enseignement et ceux qui justifient de 90 crédits ECTS dans ce domaine, Bachelor et Master inclus. Des discussions sont menées avec les Facultés et toutes les possibilités sont anticipées. Cette réadaptation ne demande pas un travail trop important. Les personnes qui débutent leur formation cet automne ne seront pas touchées ; des négociations sont en cours avec l'association des étudiants pour ceux qui ont entrepris des démarches antérieurement, assurant ainsi une certaine souplesse.

M. Schneuwly précise encore que la formation des formateurs de terrain sera désormais obligatoire. L'idée serait de mettre en place un CAS de formation de formateurs. Le projet connaît quelques problèmes financiers. M. Schneuwly réserve les détails pour le point 4 de l'ordre du jour.

M. Bique aimerait se voir confirmer que la formation ne sera pas assimilée, à l'avenir, à une HEP, une fois la reconnaissance accordée.

M. Schneuwly lui répond que selon la nouvelle règle langagière, l'IUFE est une « HEP genevoise à l'intérieur de l'Université ». Ces termes ont été acceptés par les politiques ; une motion concernant les enseignants du primaire en a même fait mention très récemment. De plus, cela entre dans le cadre plus général de « swissuniversities » avec les trois types de Haute Ecole qui y sont définis. L'IUFE correspond parfaitement au type « HEP » ; il y a donc une correspondance avec ces critères. Le danger évoqué par M. Bique n'existe plus, mais des menaces sont toujours possibles.

M. Schneuwly souligne que les stagiaires ne seront pas rémunérés. La diminution du nombre d'étudiants, engendrée par la sélection, permettra aux EDAC de proposer des stages plus longs. Une réflexion est en cours à ce sujet.

M. Bique pense que ce système pourrait stabiliser les stages.

M. Derouette soulève la question de l'augmentation des heures de stage d'observation en première année, celles-ci s'élevant déjà à 20 heures.

M. Schneuwly lui répond que l'exigence de la commission de reconnaissance se monte à 7-8 crédits ECTS, soit environ septante heures de travail en stage selon les pratiques usuelles. Certes, les heures de stage en responsabilité pourraient être réduites, mais ce ne serait pas la solution optimale. Il n'y a donc guère d'autres issues qu'augmenter les autres stages.

M. Bortolotti ajoute que le courrier de la Conseillère d'Etat sera envoyé la semaine prochaine ; sa remise interviendra au 31 août. Il s'agit donc d'un travail non négligeable pour l'IUFE. Quant au risque d'assimilation à la HEP, il fait remarquer que la reconnaissance dépend du cursus et non pas du statut de l'institution qui l'offre et qui propose les diplômes.

M. Müller aimerait savoir si l'accès plus restrictif à partir du Master concerne beaucoup d'étudiants. Et M. Schneuwly de lui répondre que 10% des étudiants sont touchés ; c'est un chiffre important, mais qui ne reflète pas la grande masse des étudiants.

### **3. Retour sur la convention de partenariat DIP/UNI**

M. Schneuwly explique tout d'abord que le Rectorat et la Conseillère d'Etat n'ont pas encore signé la convention.

Le travail de révision de la convention a été réalisé dans la continuité, avec cependant un changement important de la gouvernance globale de l'IUFE. Il n'est pas inutile de rappeler les quelques changements introduits dans la convention.

En premier lieu, il faut souligner que les associations professionnelles n'appartiennent plus aux comités de programme, mais participent aux instances définies par la convention DIP/UNI. L'instance principale est le groupe de coordination dont la composition a été modifiée pour lui donner plus d'ampleur. Un représentant de l'OMP y a été intégré. Cette instance compte désormais seize personnes qui débattent de tous sujets essentiels ayant trait à la formation des enseignants. Elle a également pour tâche de nommer trois commissions. La première commission comporte deux sous-commissions qui traitent respectivement de l'enseignement primaire et secondaire (le volet « cycle d'orientation » revenant dans l'une et l'autre des commissions) ; la deuxième, de l'emploi et des stages séparément pour le primaire et pour le secondaire, et la troisième, la commission « OMP », des stages, de l'emploi, du contenu et de l'enseignement. C'est dans le cadre de ces commissions que se fait la négociation triangulaire entre le DIP, les associations professionnelles et l'Université et que s'élaborent des propositions pour résoudre les problèmes, propositions qui sont ensuite transmises aux instances décisionnaires de l'IUFE, de l'UNIGE et du DIP.

M. Schneuwly évoque ensuite la question de la formation continue. Jusqu'alors traitée dans un avenant, elle fait désormais partie intégrante de la convention.

M. Bortolotti trouve bonne la description faite par M. Schneuwly. Le défi aujourd'hui est que les différentes parties investissent le groupe de coordination et les trois commissions de façon à ce que la convention déploie correctement ses effets. Ces instances sont le lieu de la formulation de préavis ; le groupe de coordination est donc un groupe de proposition et non de direction.

Le Président espère que la signature interviendra rapidement car le processus va dans le bon sens.

M. Bique pense qu'il faudra veiller à ce que l'offre de formation continue colle à la demande et qu'il n'y ait pas éviction de projets amenés par des collègues du terrain, le problème s'étant déjà présenté.

M. Schneuwly lui répond que c'est ce qui est prévu dans la convention. En effet COFOCO/COFOEP/COFOPO, les trois organismes de discussion des propositions, gèrent les différentes offres de manière paritaire, le DIP n'étant que présent.

M. Bique tient à nuancer ce propos, car dans les formations estampillées, il y a de nombreux formateurs à l'IUFE qui sont formateurs de terrain ou chargés de cours.

M. Bortolotti rebondit en disant qu'effectivement, l'IUFE n'est pas le seul prestataire de formations continues. Certes, il y a un rapport privilégié, mais il n'est pas exclusif. C'est pourquoi les commissions paritaires ont pour objectif de prioriser les besoins.

Mme Mili fait remarquer que le problème peut aller dans les deux sens. Il est arrivé qu'un président de groupe demande à l'IUFE de mettre sur pied une formation à laquelle personne ne s'est inscrit par la suite.

M. Bique se demande alors s'il faudrait mélanger les équipes.

Mme Mili pense que ce serait complexe à faire.

M. Schneuwly est d'avis que le mixage serait envisageable, mais cette voie devrait alors être connue du public.

#### **4. Formation continue**

M. Schneuwly fait savoir aux membres du Conseil que ce dossier va prendre beaucoup de temps et occuper sa successeur.

Pour rappel, il existe deux formes de formation continue :

- La formation qualifiante. Il s'agit des offres catalogue d'enseignements qui peuvent être choisis librement. L'IUFE est ici un prestataire parmi d'autres. L'IUFE et plus généralement les professeurs de l'Université font des propositions qui sont regroupées pour le primaire, le secondaire I et II, et qui sont transmises aux commissions mentionnées sous le point 3 ; celles-là sont l'expression de besoins prioritaires auxquels l'IUFE tente de répondre.

Il s'agit dans le futur d'institutionnaliser cette formation à l'intérieur de l'IUFE et de l'intégrer dans les cahiers des charges des enseignants.

- La formation certifiante. Il s'agit des formations CAS/DAS, voire MAS. Concernant les CAS, la première expérience faite fut douloureuse puisque déficitaire. En effet, quarante ECSP ont suivi la formation via un dispositif qui s'est révélé trop lourd financièrement et que le DIP n'a pu couvrir entièrement. A l'avenir et avec l'expérience, les calculs seront affinés. La réflexion porte aujourd'hui sur le CAS pour les formateurs de terrain. Une maquette a été réalisée et des calculs sont en cours pour voir les rapports avec le DIP. Il reste à espérer que le projet débute sous peu.

S'agissant des deux projets de DAS, M. Schneuwly laisse la parole à Mme Mili qui chapeaute tout cela.

Cette dernière souligne tout d'abord la difficulté de l'exercice : en effet, bien souvent, les formations sont mises en place dans l'urgence. Pour exemple, on a constaté qu'il y a, depuis un certain nombre d'années, un problème avec les disciplines artistique et sportive. La formation pour ces dernières était dispensée par le SCoP. Pour améliorer la formation et la formaliser, le DIP a pris, l'année dernière, la décision de mettre en place une formation. Le laps de temps pour la mettre sur pied était très court, induisant toutes sortes de conséquences. L'objectif est de travailler sur les éléments de planification afin de proposer des formations qui correspondent davantage aux souhaits des mandants, ce d'autant plus que la majorité des enseignants en formation sont engagés à 70%. Pour cela, il faut ajuster le mandat global pour éviter de devoir s'adapter dans l'urgence.

Un projet de DAS pour des suppléants est né selon le nouveau mode qui veut qu'aucune formation n'entre en vigueur l'année où elle a été demandée, de façon à ménager un délai de six mois au moins pour la mettre en place. Une maquette a été réalisée et le budget doit encore être stabilisé. La situation est satisfaisante car le pré-budget est disponible au mois d'avril déjà. Il faudra attendre fin août pour savoir s'il y a suffisamment de participants (vingt au moins).

Le Président confirme qu'un grand nombre de formations continues sont proposées à l'université par des personnes travaillant à temps plein, sans qu'elles puissent bénéficier d'une rémunération supplémentaire correspondant à leur salaire. L'idéal serait d'intégrer ces formations au cahier des charges et d'engager des suppléants pour assurer les cours. Quant au coût des formations, il peut être évalué grâce à la collaboration avec le Service de formation continue de l'Université de Genève qui procède aux calculs : c'est lorsque l'analyse démontre qu'il y a un besoin et que les frais pourront être couverts, que les formations peuvent être mises en place.

Mme Mili précise que les associations professionnelles sont représentées dans la phase 2 du processus relative à l'étude de faisabilité avec l'emploi, car c'est là que se posent les problèmes. En effet, il suffit que les personnes inscrites soient affectées dans des établissements situés très, loin de l'Université pour qu'elles ne puissent pas participer à tous les cours. C'est pourquoi, notamment, il ne doit pas y avoir plus de deux soirées de cours par semaine pour les personnes travaillant à 70%. Pour rappel, la phase 1 est celle du mandat. Mme Mili termine en disant que M. Schneuwly va reprendre le dossier de la formation continue, ce qui assurera une continuité.

M. Fontboté fait remarquer que certaines Facultés ne savent pas qu'elles peuvent offrir des formations continues dans le cadre de l'IUFE. La Faculté des sciences a découvert cette possibilité et depuis, elle propose des formations sur deux jours. C'est une expérience enrichissante et les professeurs du secondaire sont motivés. Si les autres Facultés font de même, la question de la rémunération ne se poserait plus puisque la formation entrerait dans le cahier des charges.

M. Schneuwly donne l'exemple de la Faculté des lettres au sein de laquelle de nombreux projets existent, dans le domaine du savoir notamment. Il retient l'idée d'une réflexion commune sur le sujet.

## 5. Divers

M. Bique rappelle que lors de l'Assemblée de l'IUFE, une discussion s'était tenue sur différents enjeux dont la stabilisation du système. Or, il apparaît que certains choix, comme l'augmentation du temps de stage, ne participent pas de cet objectif. Il se demande ce qui pourrait être fait pour stabiliser et le travail des étudiants et celui des formateurs.

M. Schneuwly lui répond qu'il faut avant tout éviter les fluctuations d'étudiants. Il donne l'exemple du nombre d'étudiants MASE qui a atteint 320, puis 180, pour retomber à encore moins cette année ; cette instabilité importante fait exploser le système. Le même constat s'impose pour les formateurs de terrain : il a fallu en engager, pour ne plus pouvoir leur proposer des heures par la suite. Il y a également des demandes au niveau des *process* et des développements informatiques. L'idée serait d'avoir des prévisions sur quatre ans, adaptées à l'évolution du marché. M. Schneuwly laisse la parole à M. Loosli pour la seconde partie de la question.

Ce dernier explique que la seule rentrée stable fut celle de 2012-2013. Cette année 2014, deux procédures sont engagées, entrée CCDIDA ainsi que passage CCDIDA à MASE II ; cela pose des problèmes de logistique. Gérer par exemple 200 inscriptions pour le CCDIDA n'est pas chose aisée. Certes, sur ce chiffre, une septantaine d'étudiants n'a pas réussi le test de langue, mais il faut tout de même agender 113 entretiens avec une quarantaine de professeurs en binôme. Il faut encore compter avec les inscriptions faites dans la phase de transition, soit les personnes qui ont obtenu ou vont obtenir le CCDIDA. Il y a donc 281 étudiants qui restent soumis à la même procédure (test de français non éliminatoire) et le même nombre d'entretiens à mener.

Le travail se fait toujours sur le fil et ce qui est élaboré ne peut être testé à l'avance. D'un simple « égal » dans le code informatique peut découler la clôture des inscriptions le vendredi soir au lieu du samedi. Un effort de communication doit donc être fait envers ceux qui s'inscrivent via la plateforme. A noter que les inscriptions sont aussi parfois traitées au cas par cas.

Il poursuit en soulignant que la plateforme, même si elle est imparfaite, permet d'être réactif et de répondre aux étudiants dans un bref délai. Le seul reproche qu'il émet est que l'Institut ne pourra pas bénéficier de l'avantage de la plateforme de l'année dernière puisqu'il y a deux rentrées cette année. Il aspire à ce qu'il y ait plus de temps à disposition et un retour sur investissement.

M. Bique aimerait avoir une réponse quant à l'aspect « charge de travail ». Sur le terrain, certains enseignants sont débordés.

M. Schneuwly lui répond que la charge de travail a d'ores et déjà été doublement réduite de par une augmentation du nombre de crédits ECTS de la pratique et de par une meilleure adéquation des cours aux demandes et aux questions des étudiants stagiaires.

L'IUFE a rempli sa part du contrat en essayant d'aménager au maximum le travail pour éviter aux étudiants des tâches supplémentaires. Il n'est pour l'instant pas possible d'aller plus bas dans les exigences académiques. C'est une année qui sera toujours difficile.

M. Loosli comprend bien que la situation sur une année est lourde car les étudiants doivent remplir deux mandats : l'un envers les élèves, l'autre envers l'Université. Le ratio n'est peut-être pas idéal ; il y a néanmoins des possibilités pour charger un peu plus la première année en CCDIDA et moins la seconde. Dans la doléance des collaborateurs, la question du poste qu'ils occupent est également importante : certains s'intéressent au créneau 13h-15h, mais celui de 10h-12h est déjà intéressant pour les étudiants qui prennent des classes.

M. Derouette rebondit sur ce qui vient d'être dit. Toute la difficulté réside effectivement dans cette double tâche morale, soit réussir à l'IUFE et respecter son engagement professionnel en menant à terme une classe ; les étudiants du secondaire I connaissent typiquement ce stress en fin d'année. L'augmentation des stages d'observation en première année et leur diminution en deuxième est peut-être un début de solution. Du retour qu'il a eu des étudiants, il s'avère que faire le stage d'accompagnement et donner la classe dans le secondaire II crée une charge supplémentaire de travail en milieu d'année. Il y a donc une triple mission, à l'issue de laquelle les étudiants craquent, car la charge s'affaïsse et il y a un relâchement.

M. Derouette rappelle ensuite qu'il a posé une question, lors d'une commission en début d'année, sur l'article qui stipulerait qu'il n'y a pas besoin de faire passer un entretien aux étudiants entrant en MASE s'il y a plus de places que de candidats. Il n'a encore jamais reçu l'article qui lui a été opposé. Il a vérifié la teneur de la loi universitaire auprès de députés. Il invite les responsables à alléger la situation cette année déjà à ce niveau-là. Il aimerait également pouvoir prendre connaissance du protocole relatif au stage de deuxième année afin de savoir à qui revient la tâche d'observation de l'étudiant.

M. Schneuwly explique que les entretiens dans toutes les disciplines sont nécessaires, le nombre de stages à disposition n'étant pas connu. Dans toutes les disciplines, il est fort probable qu'il y ait, cette année, plus d'étudiants que de places. Cette information devrait être définitive début juillet.

Mme Mili fait remarquer qu'il n'y a pas de moyens suffisants pour réaliser des études sociologiques sur les personnes qui craquent. A noter que certains vivent aussi plus mal la situation que d'autres. Jusqu'à présent, la casuistique utilisée se réfère aux personnes en souffrance. Le service de psychologie répond rapidement à ces sollicitations. Grâce à celui-ci et seulement deux jours après, un étudiant avait par exemple eu un rendez-vous chez la conseillère aux études afin de revoir son programme ; pour les deux aspects, la prise en charge s'était faite en quatre jours seulement.

Le Président trouve qu'il serait intéressant de procéder à une analyse au niveau de l'Université. Pour comparaison, les étudiants en médecine sont également confrontés à des charges de travail très importantes sans que cela ne semble poser de problèmes.

M. Bique relève aussi que les étudiants sont parfois dans la surenchère. C'est la raison pour laquelle il évoque l'idée d'un système qui permette de gérer la charge de travail en évitant les dégâts.

Mme Marchesini explique que les employeurs sont face à la même problématique et se doivent d'être très attentifs. Pour le DAS, des critères forts ont été posés quant au taux d'activité, car il y a là un véritable risque. Il est vrai que les étudiants peinent à trouver la limite et veulent souvent trop bien faire. Les employeurs peuvent compter sur la voie « RH » et le suivi de santé pour intervenir là où ni eux, ni l'Université ne peuvent agir. A noter que sur la charge professionnelle et la formation vient souvent se greffer la charge familiale qui pèse également lourd. C'est la somme de ces trois éléments qui est difficile à gérer.

M. Bortolotti complète le propos en disant que le premier interlocuteur est la direction, en particulier pour la Forensec, car le malaise de l'étudiant stagiaire qui mène une classe peut avoir des répercussions importantes. La perception de la charge de travail peut aussi différer selon que l'étudiant fait des remplacements ou découvre une classe.

M. Schneuwly aborde la question du suivi des stages en accompagnement qui n'était pas toujours garanti, soulevée lors de l'Assemblée de l'IUFE. Il fait savoir que quelques éléments doivent encore être réglés, mais des mesures ont déjà été prises pour garantir le suivi régulier.

M. Loosli invite les membres du Conseil à faire remonter d'autres situations dont ils auraient connaissance et précise que, selon le protocole, le formateur de terrain doit effectuer une visite.

M. Zufferey soulève le sujet de l'évaluation des enseignements par les étudiants. Il a eu accès à des évaluations et a été surpris de voir la différence entre l'appréciation des cours qui relevaient de l'IUFE et ceux qui relevaient de la Faculté des lettres pour les mêmes enseignants : en effet, les premiers étaient moins bien évalués. Il y a une année, il avait constaté, au contraire, une amélioration de l'évaluation des étudiants. L'échantillon n'est peut-être pas suffisamment représentatif pour en tirer des conclusions.

M. Schneuwly remercie M. Zufferey pour cette remarque pertinente. Une réponse à cette différence pourrait être que l'enseignement à l'IUFE est plus exigeant de par la tension entre le besoin pratique, l'enseignement en atelier et les séminaires de recherche en didactique. Ce sont ces derniers, encore peu rodés, qui ont surtout fait l'objet d'évaluations moins positives. Il fait remarquer qu'il faut une période d'adaptation car il ne s'agit que de la deuxième année ; les cours en tant que tels fonctionnent assez bien.

Le Président adhère à cette observation. Le public n'est effectivement pas le même. La perception d'un même cours peut différer suivant le moment où il s'insère dans la formation. De surcroît, et plus globalement, un enseignement peut s'insérer plus ou moins bien dans un programme d'étude.

Mme Mili rejoint ces propos. Une mauvaise évaluation avait été faite pour le séminaire de recherche en didactique. Il est vrai que le transfert du Master au séminaire peut être délicat. L'année dernière, les étudiants l'ont par exemple trouvé trop scientifique.

M. Fontboté préconiserait de réaliser des évaluations chaque année dans un premier temps, car les données y relatives sont importantes. La Faculté des sciences procède ainsi.

M. Schneuwly répond qu'en tant que directeur, il n'a pas fait la demande, mais tout un chacun peut le faire. D'autres évaluations ont été réalisées, mais aucune pour la Forensec.

M. Vanhulst souligne également que le résultat d'évaluation par les étudiants peut être plus ou moins mauvais pour le même enseignement selon qu'il est intégré ou non dans un parcours de formation professionnelle. De plus, il y aura toujours des personnes insatisfaites indépendamment de la qualité du cours. Ces raisons peuvent expliquer ces différences. Il ajoute que tous les enseignements ne peuvent pas être évalués chaque année ; à la HEP Vaud, un tournus est réalisé tous les quatre ans, de sorte que tous les cours auront été évalués au moins une fois. Si certains sont plus problématiques, ils sont investigués davantage.

Sur question du Président, M. Fontboté répond que l'évaluation pour la Faculté des sciences se fait en ligne. Les étudiants participent peut-être un peu moins si le système est informatisé.

La séance est levée à 18h20.